

Communiqué de presse

18/09/2019

LA CREG OCTROIE SON PREMIER LABEL DE QUALITÉ AU COMPARATEUR DE PRIX EN LIGNE “COMPARATEUR-ENERGIE.BE”

La CREG octroie son premier label de qualité au comparateur de prix en ligne « Comparateur-Energie.be » depuis l'adaptation de sa “Charte pour une fourniture efficace d'informations par les comparateurs en ligne”. Cette charte vise à garantir au consommateur que le prestataire de services qui propose une comparaison des prix de l'électricité et du gaz naturel fournit des informations objectives et de qualité. La CREG invite également le plus grand nombre de comparateurs de prix en ligne à adhérer à cette charte.

NOUVELLE CHARTE CREG

En juillet 2018, dans le cadre de sa mission de défense des intérêts essentiels des consommateurs, la CREG a adapté sa charte¹ pour une fourniture efficace d'informations dans le cadre de la comparaison des prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et les PME.

La CREG a en effet estimé nécessaire d'adapter les dispositions de la charte de 2013 car la comparaison des prix en ligne et l'offre des fournisseurs ont fortement évolué au fil des ans. La CREG a par ailleurs puisé de nouvelles idées dans le suivi des différents sites Internet de comparaison de prix et dans ses contacts avec les utilisateurs.

L'objectif de la nouvelle charte est de donner au consommateur la garantie que des informations correctes, pertinentes et cohérentes lui sont fournies lorsqu'il utilise un site Internet de comparaison des prix ayant obtenu le label de qualité de la CREG (voir ci-dessous).

UNE MEILLEURE INFORMATION ET CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

La CREG annonce l'octroi de son premier nouveau label de qualité au comparateur de prix « Comparateur-Energie.be » géré par la société Wikipower SPRL. Après l'examen du dossier d'accréditation, les contrôles sur base de la charte et les tests logiques et arithmétiques des résultats de comparaison des prix, la CREG a constaté que le comparateur de prix respecte toutes les dispositions de la charte. Ce prestataire de services est ainsi le premier comparateur de prix de l'électricité et du gaz à recevoir le nouveau label de qualité de la CREG.

¹ CREG : DÉCISION (B)050718-CD-1614, concernant l'adaptation de la charte pour une fourniture efficace d'informations dans le cadre de la comparaison des prix pour l'électricité et le gaz : <https://www.creg.be/fr/publications/decision-b1614>

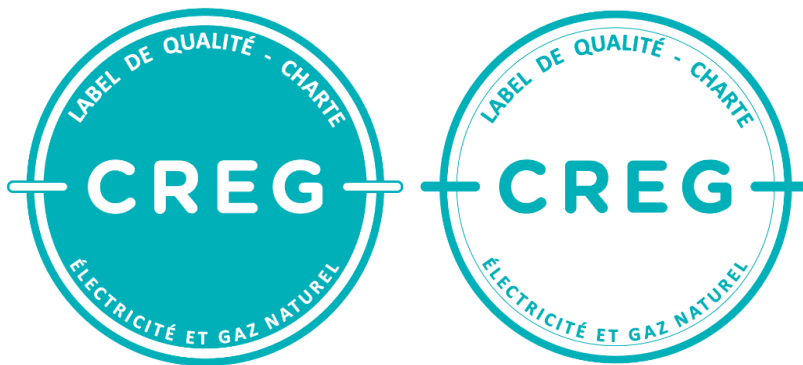
En vertu de cette accréditation, le prestataire de services a le droit d'utiliser le label de la charte CREG pour son comparateur de prix pendant une période de deux ans. Durant cette période, il est tenu de respecter rigoureusement toutes les dispositions de la charte et de satisfaire aux contrôles de la CREG.

UNE MEILLEURE INFORMATION ET CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

La charte CREG, associée à un label de qualité pour la comparaison des prix en ligne, contribue à améliorer l'information et renforce la confiance des particuliers et des PME dans le marché de l'électricité et du gaz. Une information pertinente, objective et facilement disponible aide le consommateur à jouer un rôle actif sur le marché de l'énergie. La comparaison des prix lui donne un aperçu de l'offre de tous les fournisseurs et lui permet le cas échéant, de changer de contrat après un choix raisonné.

ADHÉSION DES AUTRES SITES DE COMPARAISON DES PRIX À LA CHARTE CREG

La CREG invite le plus grand nombre de sites de comparaison des prix à prendre contact avec elle afin d'obtenir les informations sur les démarches à suivre pour obtenir le label de qualité de la CREG.



Contact avec la presse

CREG

Sophie Lenoble
+32 497 52 77 62
press@creg.be

Comparateur-Energie.be

Maxime Beguin, CEO
+32 477 72 70 16

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be